

Société des Patronages Laïques Municipaux

6 rue d'Avranches – 29200 BREST

Tél. 02.98.02.89.60

splm@laligue29.org

Documents à fournir

- Certificat médical
- Attestation CAF
- Règlement

DOSSIER D'INSCRIPTION

ACM au QUESTEL du 17/02/2025 au 21/02/2025

ENFANT

NOM : PRENOM

DATE DE NAISSANCE : AGE F M

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOM

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL DOM. : TEL PORTABLE :

TEL TRAV. : E.MAIL :

ALLOCATAIRE CAF NORD-FINISTERE MSA AUTRE (1)

N° D'ALLOCATAIRE : Quotient CAF :

CODE SPLM : (2)

REGLEMENT *(Le règlement total est à effectuer à l'inscription)*

Les tarifs différenciés sont appliqués pour les brestoïses uniquement. Pour les enfants habitant hors de Brest, c'est le code A qui est retenu)

Montant du séjour :

Garderie : Nbre de présence : x €

lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi (3)

Préciser : nbre de garderie matin : heure d'arrivée :

nbre de garderie soir : heure d'arrivée :

Date et signature :

- (1) Cocher la (ou les) case(s) correspondante(s)
- (2) Préciser le code tarif
- (3) Entourer les jours concernés

L'inscription n'est définitive que lorsqu'elle est réglée. Elle doit être faite au moins deux jours ouvrables avant le séjour, de même en cas de modification. En cas d'annulation, les frais de dossier (8,00 €) resteront acquis à la SPLM. Pour une annulation, une semaine avant le début du séjour, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, 50% du montant du séjour sera conservé par la SPLM. En cours de séjour, seules seront remboursées les annulations en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical.